



BAROMÈTRE DE L'ASL 2021

SUR LE CLIMAT SCOLAIRE ET LA RELATION
DANS LES ÉTABLISSEMENTS



SOMMAIRE

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2021 P. 4

ANALYSE : CE QUE RÉVÈLENT LES CHIFFRES 2021 P. 6

ANALYSE DES TENDANCES : CE QUE RÉVÈLENT LES CHIFFRES SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES.. P. 12

L'ASL : UN ACTEUR PRIVILÉGIÉ D'OBSERVATEUR DU CLIMAT SCOLAIRE QUI SE RENFORCE P. 18

ÉDITO

Voici plus de 10 ans que L'Autonome de Solidarité Laïque publie chaque année son baromètre du climat scolaire afin de rendre compte, à travers des données factuelles, de ce que vivent les personnels d'éducation au quotidien dans leur environnement de travail.

Cette nouvelle publication analyse les dossiers que L'ASL a traité durant l'année 2021, tant en termes de protection juridique que de conseil juridique personnalisé. Elle permet de mieux comprendre les évolutions et les constantes qui marquent les rapports entre l'ensemble des acteurs de la vie de l'école après l'année particulière de 2020 traversée par une crise sanitaire sans précédent qui, nous le verrons dans ce document, a encore un impact fort sur les relations qui ont cours au sein et autour de l'école.

L'important travail mis en œuvre par nos équipes militantes présentes sur tout le territoire et dans chaque département, pour accompagner chaque jour les adhérents qui en ont besoin, permet à L'ASL de fournir une analyse précieuse, un regard objectif, sérieux et raisonné sur le climat dans les établissements scolaires afin de proposer une fenêtre de compréhension unique sur le monde de l'éducation et des situations rencontrées par les personnels au quotidien.

Cet outil permet légitimement d'alerter les pouvoirs publics sur les hausses ou sur les nouvelles situations à risque auxquelles sont confrontés les personnels pour que soient envisagées les évolutions nécessaires dans les politiques publiques de l'Éducation nationale concourant à mieux protéger les personnels dans leur ensemble.



Il permet également de faire évoluer les services et outils proposés par L'ASL à ses adhérents.

C'est pourquoi, L'Autonome de Solidarité Laïque a voulu aller encore plus loin en cette année d'élections et de renouvellement de nos élus politiques. D'une part, en offrant un regard plus large avec une vue rétrospective sur les dossiers qu'elle a traités ces cinq dernières années. Cela permet sans conteste de se rendre compte des dynamiques relationnelles à l'œuvre au sein de l'École et des problématiques récurrentes.

D'autre part, en relançant, comme elle l'avait fait en 2013, la plus vaste enquête auprès des personnels jamais réalisée en France. Dix ans après l'enquête pilotée par le chercheur Éric Debarbieux, L'Autonome de Solidarité Laïque, avec le soutien de la CASDEN Banque Populaire, s'associe dans la continuité à Benjamin Moignard, professeur en sciences de l'éducation à l'université Cergy-Paris et président de l'Observatoire universitaire international de l'éducation et de la prévention (OUIEP) afin de renouveler cette démarche et en accentuer la portée.

Toutes ces données cumulées doivent permettre de mettre en place les solutions appropriées pour favoriser un climat serein en milieu scolaire et montrer de manière claire les véritables risques que vivent nos adhérents, nos collègues, chaque jour dans l'exercice de leur métier.

VINCENT BOUBA
Président de L'Autonome de Solidarité Laïque

2021 LES CHIFFRES CLÉS

PJP

Protection juridique professionnelle



RJP

Renseignement juridique personnalisé

NOMBRE DE PERSONNELS D'ÉDUCATION ADHÉRANT À L'ASL EN 2021 :

485 492

Dont **84%** de personnels en mission d'enseignement, soit 407 813 enseignants

Dont **7%** de personnels dits d'encadrement, soit 33 984 chefs d'établissement et directeurs d'école

Dont **9%** de personnels exerçant des missions hors-enseignement, soit 43 695 personnels (assistance éducative, accompagnement handicap, etc.)

4 732

dossiers ouverts en PJP en 2021 contre 3 817 en 2020

→ Une augmentation de **19%** par rapport à 2020

→ Moins de **1%** des dossiers PJP entraînent des suites judiciaires avec, au final, seulement **10** condamnations

→ Dans **82%** des cas, l'adhérent est victime

4 847

dossiers ouverts en RJP en 2021 contre 4 871 en 2020

→ Un chiffre stable sur ces deux dernières années alors qu'il y avait eu une augmentation de **23%** entre 2017 et 2019

Typologie des dossiers PJP

→ La majorité des dossiers de protection juridique professionnelle concerne des diffamations (**33%**) et des insultes/menaces (**30%**), soit au total **près de 2/3 des dossiers**

33%

concerne des diffamations

30%

concerne des insultes/menaces

→ Les agressions représentent **7,5%** des dossiers

→ Ce sont les **enseignants du 1^{er} et 2nd degrés** qui déclarent le plus de sinistres (**près de 70%**), suivis par les chefs d'établissement et directeurs d'école (**24,5%**)

→ Dans **48% des cas**, ce sont les représentants légaux qui sont impliqués dans les litiges (**+10%** par rapport à l'année 2020), suivis des élèves (**17%**)

Typologie des dossiers RJP

→ La majorité des dossiers de renseignement juridique personnalisé concerne des conflits (**25,5%**), c'est-à-dire des situations tendues et/ou des problèmes relationnels

25,5%

concerne des conflits

26%

concerne des difamations et insultes/menaces

→ Les diffamations et les insultes/menaces représentent quant à elles respectivement **13,5%** et **12,5%** des dossiers RJP, soit **26%** en cumulé

→ Ce sont également les enseignants (**près de 70%**), puis les chefs d'établissement (**près de 24%**) qui sollicitent le plus L'ASL pour ces renseignements juridiques



ANALYSE DU BAROMÈTRE 2021

par Sylvie Guyot et Jean-Louis Linder

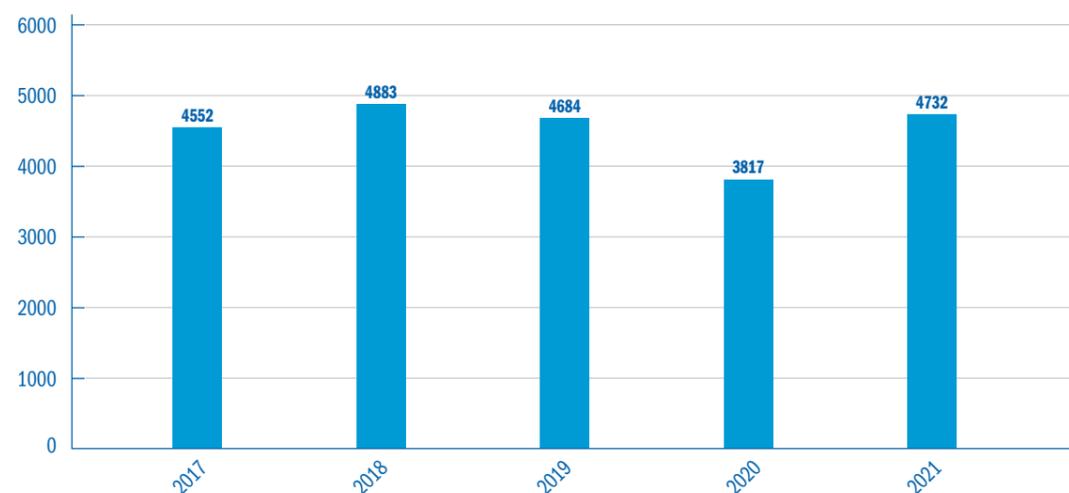
CE QUE RÉVÈLENT LES CHIFFRES 2021

Les chiffres de ce baromètre 2021 sont sans équivoque : la baisse du nombre de dossiers que L'ASL a enregistré en 2020 était bel et bien en « trompe-l'œil », effet lié à la crise sanitaire et aux changements induits par la période de confinement.

Aussi, **alors que L'ASL constatait une baisse respective de 22% et de 19% en 2020 du nombre de ses dossiers en PJP et RJP, les chiffres de l'année 2021 montrent un retour à ce que l'on connaissait avant la crise.** Pour ne reprendre que les chiffres en PJP, ils sont au nombre de 4 732 en 2021 contre 3 817 en 2020 et 4 883 en 2019.

Cela montre malheureusement qu'il n'y a pas forcément d'amélioration de la situation et que les relations n'ont pas profondément été modifiées avec la crise. Une constance qui se retrouve d'ailleurs sur les 5 dernières années.

PJP SUR 5 ANS



PJP

Après une année particulière liée à la Covid, des chiffres qui confirment la moyenne des années précédentes

1) Une « constante préoccupante » sur la nature des dossiers traités

Ce sont les diffamations, à hauteur de 33 %, et les insultes/menaces (30 %) que l'on retrouve au tout premier plan. Ces deux catégories restent donc les plus importantes, ce qui permet de relever un climat scolaire continuellement défavorable et pesant au quotidien.

Les agressions représentent, quant à elles, 7,5 % des dossiers, soit une baisse de 0,5%.

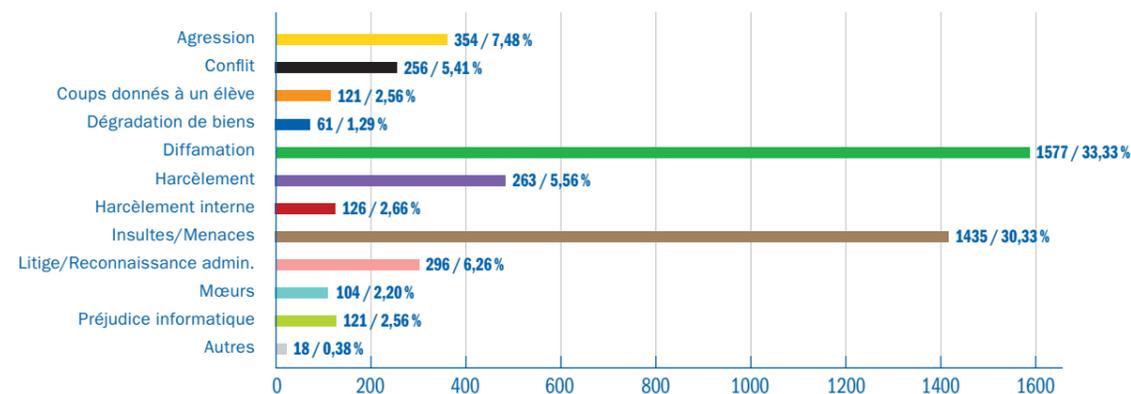
Viennent ensuite les conflits (5,4%), le harcèlement (8,2%) et les litiges administratifs (6,2%). Lorsque l'on regarde le détail de ces dossiers, on peut constater que ces derniers sont souvent liés. En cumulé, ils représentent près de 20% des dossiers PJP.

Ces trois catégories sont en augmentation par rapport aux années précédentes, ce qui amène L'ASL à faire un constat très clair.

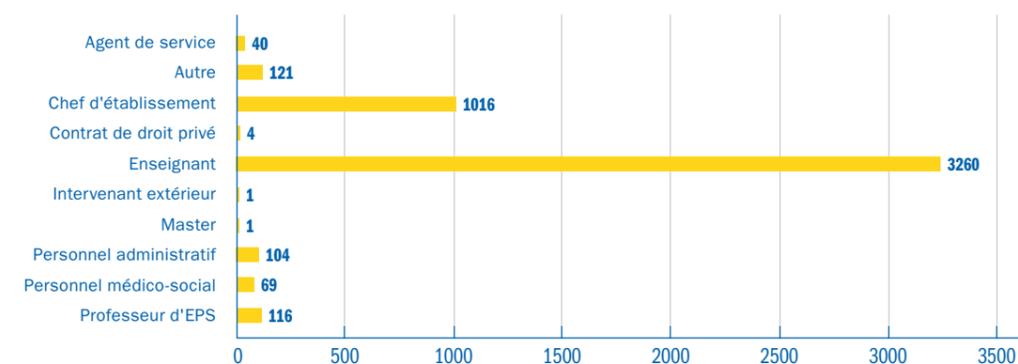
« L'école n'est pas un lieu où les enseignants sont attaqués violemment tous les jours, mais un lieu où les problèmes journaliers sont extrêmement présents et pesants. Là encore, notre observation sur les 5 dernières années nous le confirme de manière évidente. »

Jean-Louis Linder, vice-président de L'ASL

PJP PAR NATURE 2021



PJP PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE 2021

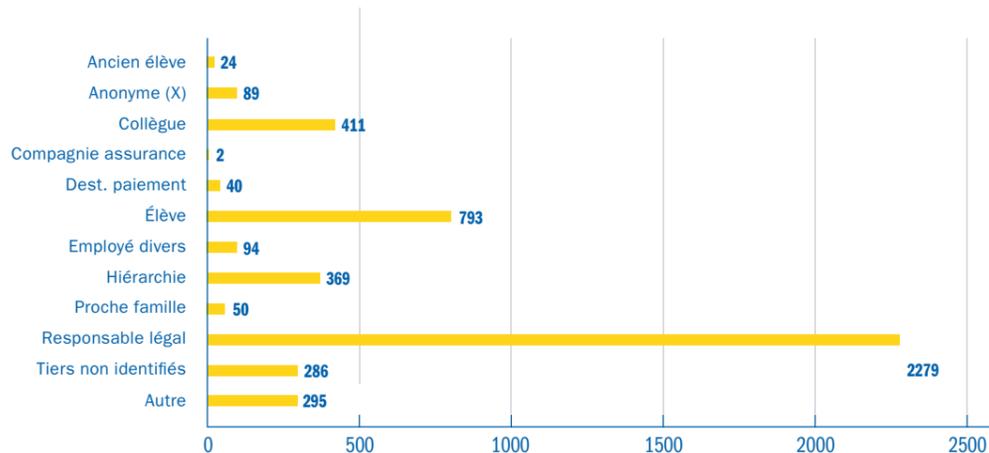


2) Les tiers impliqués : un retour aux proportions d'avant-crise pour les représentants légaux et les élèves

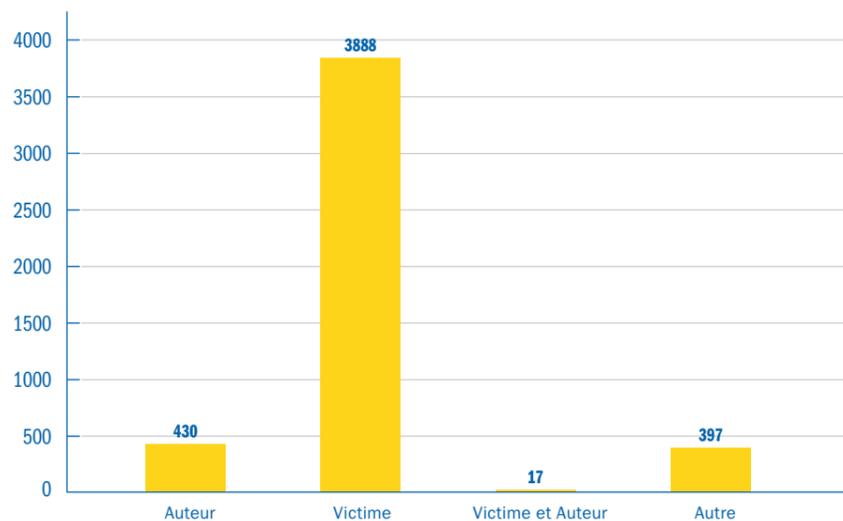
Alors que les représentants légaux ne constituaient plus que 38% des tiers impliqués dans les litiges en 2020, cette proportion a augmenté en 2021. Elle remonte à 48%, chiffre qui correspond à ce que l'on a connu les années précédant la crise sanitaire. Même constat concernant les élèves qui représentent près de 17% des tiers impliqués dans les litiges en 2021, contre 13% en 2020. Ainsi, avec le retour de l'école en présentiel, on voit les mêmes schémas relationnels reprendre.

À noter également que dans 82% des cas, l'adhérent est victime, et que, dans 9% des cas, il a la double attribution de victime et auteur, c'est-à-dire qu'il a pu être confronté à une situation qui l'a amené à avoir une réaction pour laquelle il est mis en cause en tant qu'auteur. Parmi les 9% restants où l'adhérent est marqué comme auteur à l'ouverture du dossier, il s'agit le plus souvent d'un personnel mis en cause par un tiers et qui s'adresse à L'ASL pour se défendre des accusations portées à son égard.

IMPLICATION DES TIERS



POSITION DE L'ADHÉRENT



3) Une baisse des dossiers qui connaissent un traitement judiciaire

Alors qu'en 2020, 4,5% des dossiers étaient traités au tribunal, ils sont en 2021 moins de 1%.

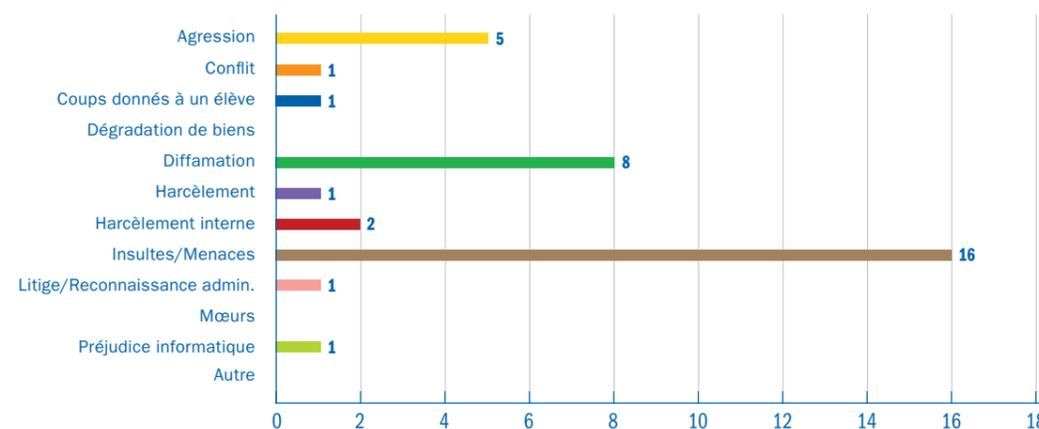
Comme dans de nombreux secteurs, la crise sanitaire peut expliquer en partie cette baisse (un ralentissement de l'étude des dossiers par la justice). Néanmoins, L'ASL constate également que, même lorsqu'elle conseille de porter plainte pour un certain nombre de dossiers, **il y a de plus en plus de refus de prise en compte dans les commissariats**, la police demandant de procéder à une démarche civile plutôt que pénale. Cela peut donc également expliquer, en partie, la baisse constatée.



« Dès lors, comment les personnels peuvent-ils être rassurés lorsque le traitement judiciaire des actes du quotidien semble les minorer? Bien entendu, les actes de violence extrêmes, les agressions physiques sont bien traitées par la justice mais, même s'ils sont dramatiques, ils restent plus rares. Une action des pouvoirs publics est bel et bien nécessaire pour montrer l'intérêt qu'elle porte aux personnels d'éducation dans l'exercice quotidien de leur métier. »

Jean-Louis Linder, vice-président de L'ASL

PJP PAR NATURE TRAITÉS PAR LA JUSTICE EN 2021

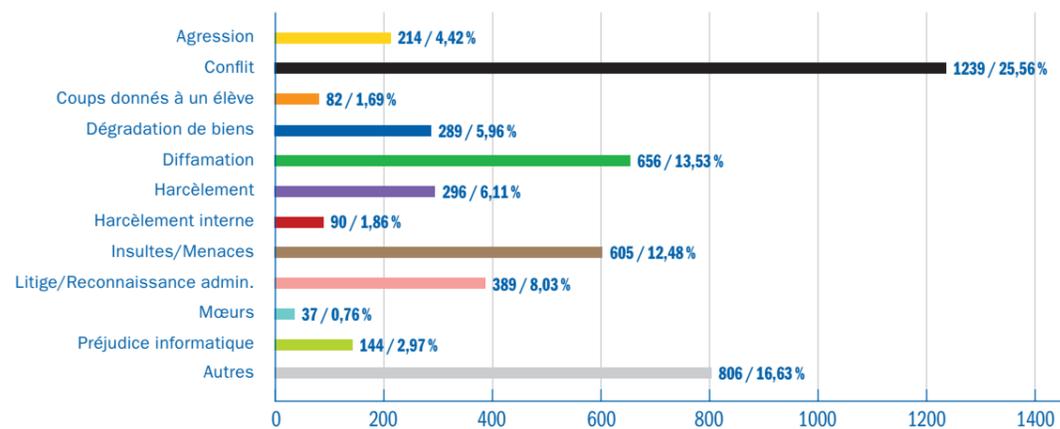


Déjà en 2020, L'ASL avait pu constater une augmentation de 10% de la catégorie « Conflits » pour les dossiers de renseignement juridique personnalisé passant de 7% à 17%.

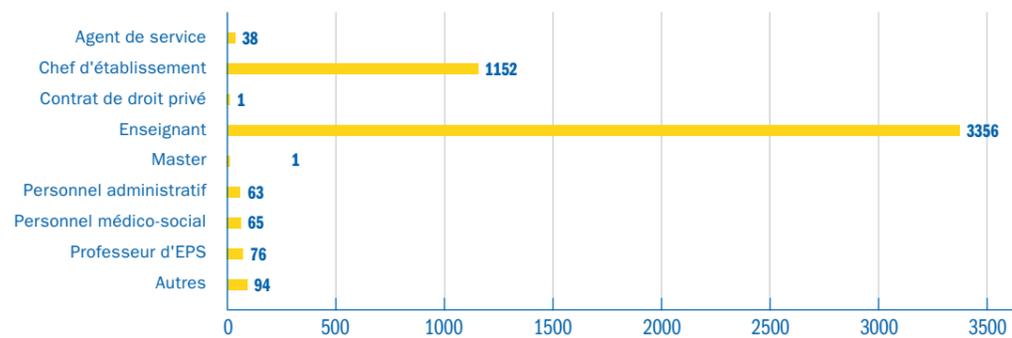
Dans son analyse précédente, L'ASL liait cette augmentation à un certain mal-être, sans doute accentué par la période d'école à distance. Outre les conflits avec les parents et les élèves, de nombreux dossiers concernaient des conflits entre enseignants et chefs d'établissement dus aux changements constants et répétés des consignes pédagogiques.

Cette hausse consécutive peut sans doute encore une fois s'expliquer par les changements relationnels liés à la crise et aux différents protocoles sanitaires. **Elle est, dans tous les cas, révélatrice d'un besoin de s'adresser à un tiers de confiance en dehors de l'institution ou de l'établissement.**

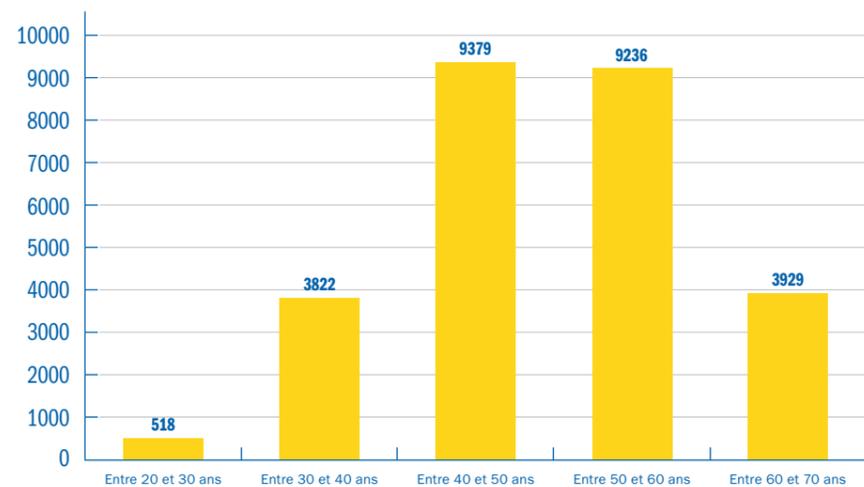
RJP PAR NATURE 2021



RJP PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE 2021



RJP PAR ÂGES 2021





ANALYSE DES TENDANCES

par Sylvie Guyot et Jean-Louis Linder

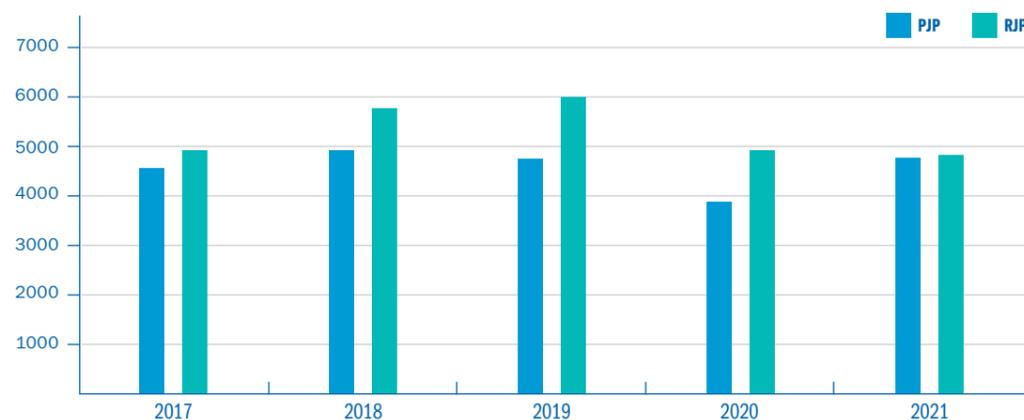
CE QUE RÉVÈLENT LES CHIFFRES SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

Alors que la question du climat scolaire fait la une des médias de manière régulière L'ASL qui observe le climat scolaire depuis plus de dix ans a souhaité faire un comparatif de ses données sur les 5 dernières années afin de voir quelles étaient réellement les évolutions des situations que rencontraient les personnels d'éducation.

UNE LÉGÈRE BAISSÉ DES DOSSIERS PJP, MAIS UNE AUGMENTATION DES DOSSIERS RJP

Le premier constat de L'ASL concerne le nombre des dossiers PJP et RJP. Mis à part la baisse du nombre de dossiers PJP de 2020, qui s'explique par la période de confinement et l'école à distance depuis le début de la crise de la Covid-19, on note des chiffres plus ou moins constants, voire une légère baisse du nombre de dossiers PJP au cours des dernières années lorsque le nombre de dossiers RJP augmentait (23% entre 2017 et 2019). L'ASL œuvre depuis plusieurs années à prodiguer de nombreux conseils et parallèlement a investi en termes de prévention en développant nombre de formations en direction des personnels pour mieux affronter les situations problématiques qu'ils peuvent rencontrer au quotidien. Cela a sans doute aidé à ce qu'il y ait moins d'affaires judiciairisées.

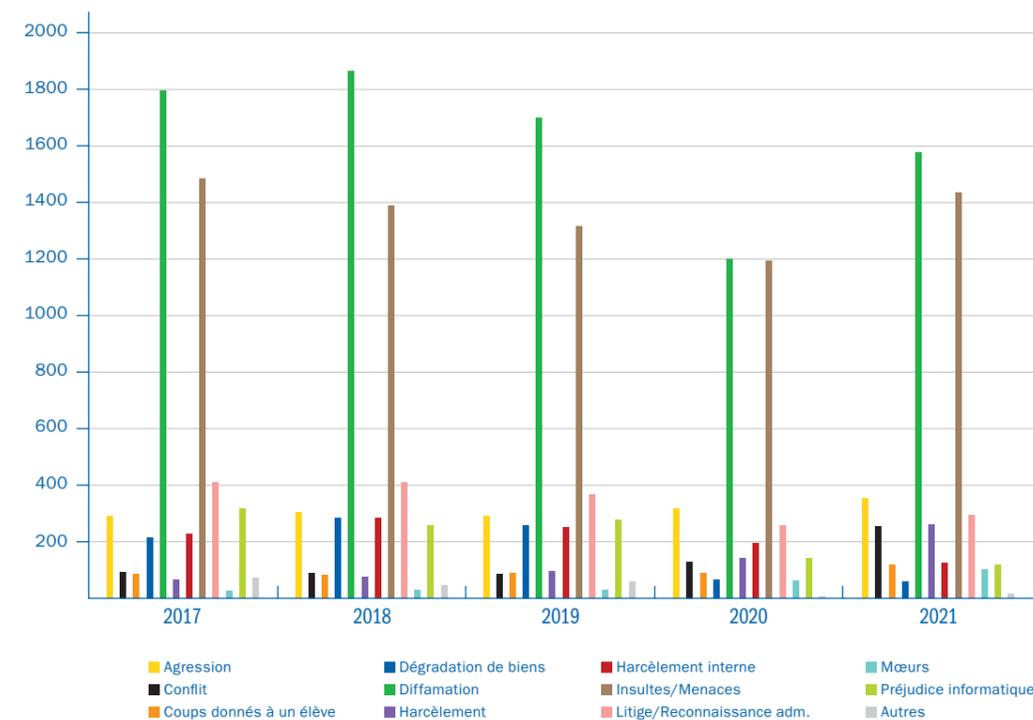
PJP ET RJP SUR 5 ANS



DIFFAMATIONS, INSULTES/MENACES TOUJOURS EN HAUT DE PALMARÈS

Concernant la nature des dossiers, les graphiques sont significatifs : ce sont toujours les diffamations, insultes et menaces qui sont les plus courantes dans les dossiers traités par L'Autonome de Solidarité Laïque. Cette dernière catégorie a tendance à augmenter par rapport aux dernières années, comme celles des agressions, des conflits et du harcèlement par un tiers extérieur. Inversement, L'ASL voit des catégories baisser de manière constante sur cinq ans comme la dégradation de biens, le harcèlement en interne ou encore la catégorie « préjudice informatique ».

PJP PAR NATURE SUR 5 ANS



« L'ASL considère cette stabilité du nombre de dossiers liés aux insultes/menaces et diffamations comme préoccupante. Ces chiffres qui ne baissent pas montrent bien une situation problématique sur le long terme avec un climat scolaire dégradé de manière persistante. »
Jean-Louis Linder, vice-président de L'ASL

DIFFAMATIONS, INSULTES/MENACES SUR 5 ANS, UNE BAISSE CONTINUE DES DOSSIERS TRAITÉS PAR LA JUSTICE

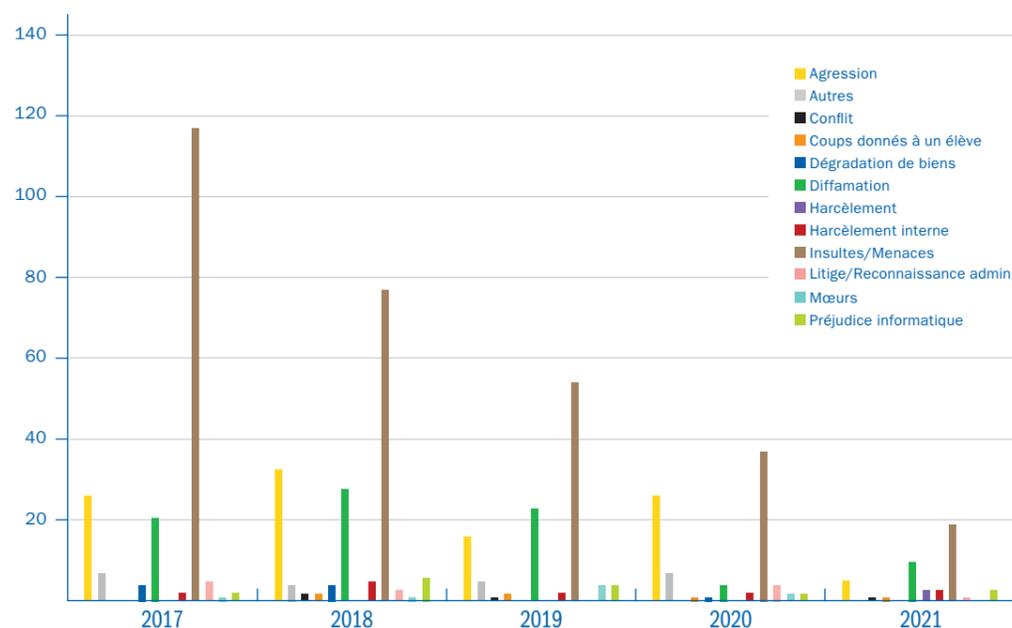
Lorsqu'il y a traitement judiciaire, c'est la catégorie des insultes/menaces qui est la plus représentée, suivie des dossiers « dégradation de biens ». Pourtant, en 2021, les dossiers liés à de la diffamation sont pour la première fois plus nombreux que ceux liés à la dégradation de biens. Autre constat que montrent les graphiques sur 5 ans, c'est le traitement des dossiers par la justice. Ils étaient au nombre de 177 en 2017, mais seulement 36 en 2021. L'ASL relève trois clés de compréhension pour expliquer cette baisse :

L'accompagnement et les conseils prodigués par les militants de L'ASL afin de trouver des alternatives et des solutions moins douloureuses et moins lourdes pour leurs collègues qu'un traitement judiciaire.

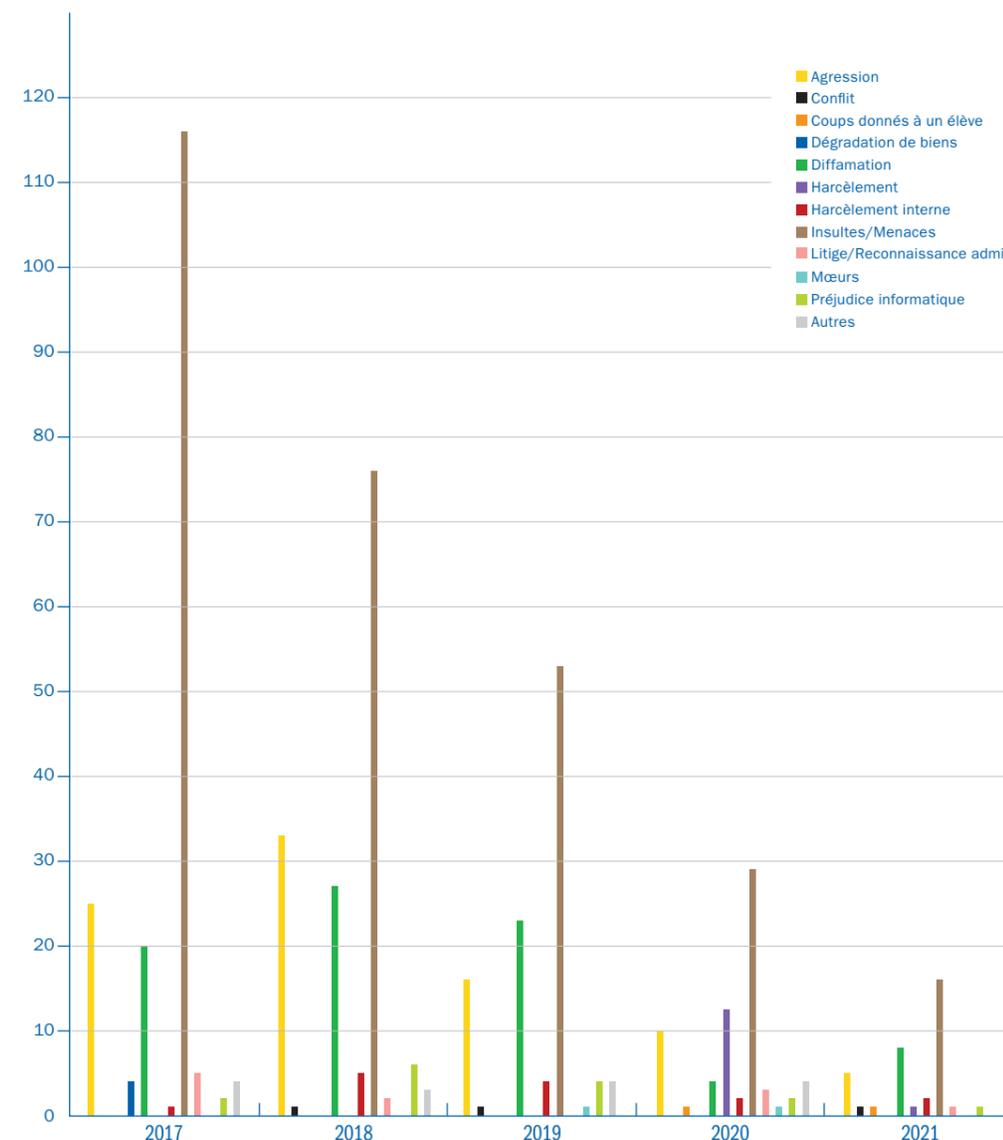
L'aspect psychologique du vécu des adhérents victimes ou incriminés qui souvent ne veulent pas aller devant la justice car il s'agit d'une démarche pesante qui les impacte dans leurs vies professionnelle et personnelle.

La lenteur du traitement judiciaire et le fait que les plaintes déposées auprès de la police sont de moins en moins nombreuses à être prises en compte.

PJP PAR NATURE SUR 5 ANS TRAITÉS PAR LA JUSTICE



PJP PAR NATURE - ISSUE JUSTICE SUR 5 ANS



« Pour autant, il est plus que nécessaire qu'une limite soit posée par la Justice sur les problématiques du quotidien. En effet, alors que les insultes/menaces et la diffamation représentent depuis quelques années 2/3 des dossiers PJP, elles restent, proportionnellement, très peu traitées par la Justice (24 dossiers en 2021). Comme cela a déjà été dit, une réaction politique est nécessaire pour montrer une réelle prise en compte par les pouvoirs publics de ce qui dégrade le climat scolaire et le ressenti exprimé par les personnels. »

Jean-Louis Linder, vice-président de L'ASL

**RJP : APRÈS UNE HAUSSE DE 23%,
UN ÉQUILIBRE ENTRE LES DEMANDES D'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE ET DE CONSEIL**

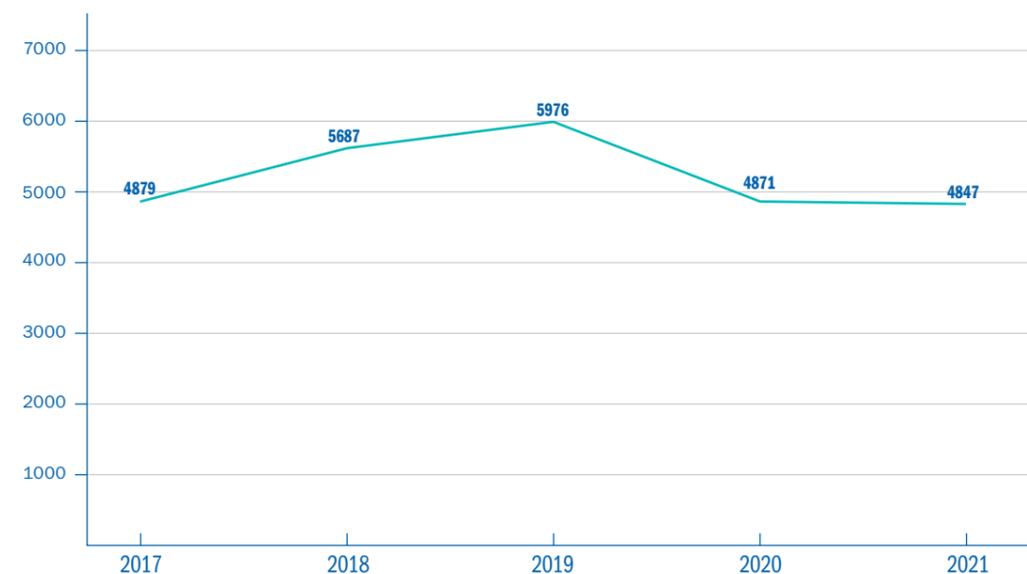
Après une hausse de 23% des demandes RJP entre 2017 et 2019, L'ASL constate, ces deux dernières années, une répartition plus équilibrée entre demandes PJP et RJP.



« Alors que les dossiers RJP avaient augmenté entre 2017 et 2019, la récente stabilisation du nombre de dossiers enregistrés vient corroborer l'efficacité du travail de conseil de L'ASL dans le cadre des conflits rencontrés par les personnels : pour L'ASL, la prévention est la première des protections. »

Jean-Louis Linder, vice-président de L'ASL

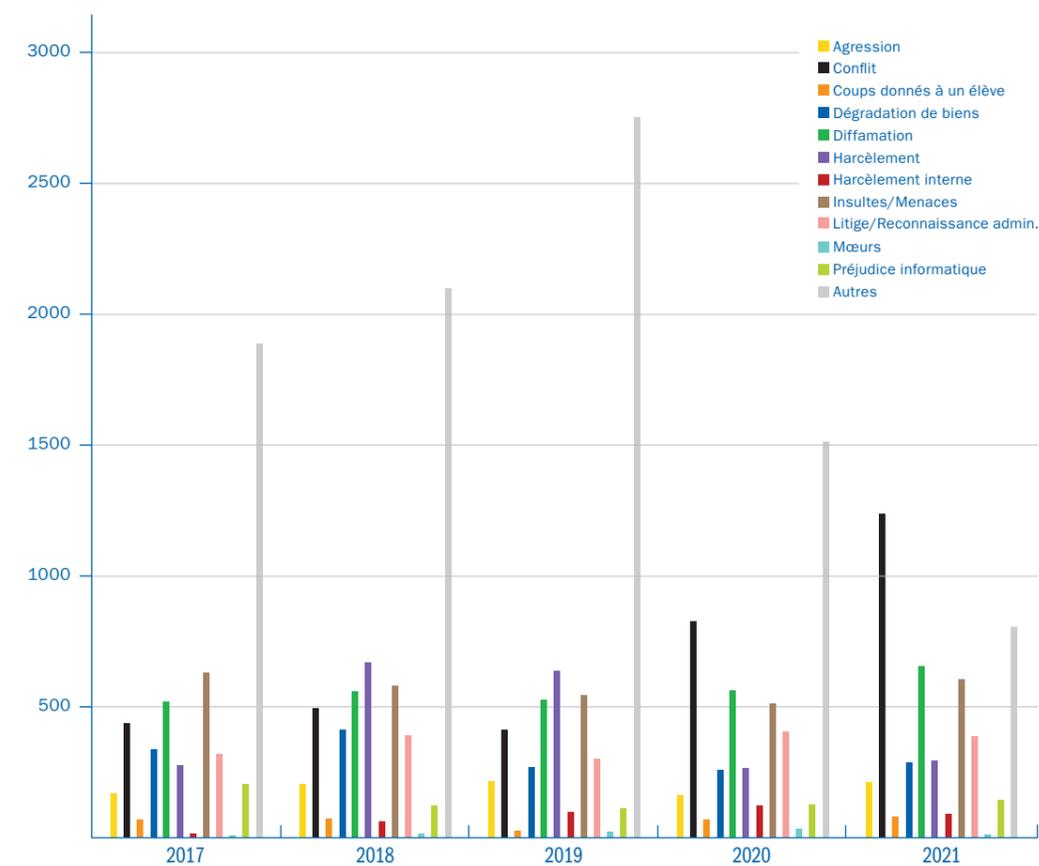
RJP SUR 5 ANS



RJP : DE NOMBREUSES DEMANDES CONCERNANT DU HARCÈLEMENT ET DES CONFLITS

On constate par ailleurs de nombreuses demandes entre 2017 et 2019 sur des questions liées au harcèlement, mais qui diminuent depuis deux ans (alors qu'elles augmentent sur les dossiers PJP).

RJP PAR NATURE SUR 5 ANS



L'ASL : UN ACTEUR PRIVILÉGIÉ D'OBSERVATEUR DU CLIMAT SCOLAIRE QUI SE RENFORCE

Depuis plus de 10 ans, L'Autonome de Solidarité Laïque s'est fixé comme objectif, parmi ses différentes missions, l'observation du climat scolaire, notamment à travers la publication annuelle de son baromètre du climat dans les établissements scolaires. En analysant les situations et dossiers que ses militants et collaborateurs traitent au quotidien sur le terrain, cela lui permet de rendre compte de l'évolution du climat et de fournir une clé de compréhension supplémentaire sur les enjeux au sein de l'École et sur ce que vivent concrètement les personnels d'éducation.

Ces données précieuses, permettant d'avoir un regard objectif et sérieux sur le climat scolaire, font de L'ASL un acteur privilégié d'observateur de ce qui se passe à l'École et de la façon dont les personnels vivent leur métier. L'Autonome de Solidarité Laïque, par ce travail et en tant qu'association qui regroupe près de la moitié des personnels d'éducation, est un acteur tiers qui a la capacité de mettre en exergue le vécu des personnels et évaluer les problématiques de terrain. Afin d'asseoir ce rôle, l'association a décidé d'aller plus loin encore en confrontant les données extraites de l'analyse des dossiers traités avec une vaste étude de victimation.



Cette nouvelle enquête, lancée 10 ans après celle de 2013, (N=18 114 ; Debarbieux, Moignard & Hamchaoui, 2013) **qui déjà était la plus vaste enquête auprès des personnels jamais réalisée en France**, sera une occasion unique de mesurer les transformations vécues par les personnels et l'évolution de leur perception en 10 ans **sur des thèmes incontournables (nature et forme de victimations, évolutions du rapport à la hiérarchie et à l'administration, relation éducative, rapport aux parents, nature et expériences au sein des équipes, etc.)** et des questions relatives aux préoccupations que L'ASL a identifiées au regard des dossiers pour lesquels elle est quotidiennement saisie.

Cette étude permettra ainsi de compléter l'observation chiffrée du baromètre afin d'avoir une vision plus précise des réalités du terrain tout en renforçant l'expertise de l'association via l'identification des nouvelles préoccupations des personnels de l'Éducation nationale.

Avec le soutien de la CASDEN Banque Populaire et en partenariat avec Benjamin Moignard, professeur en sciences de l'éducation à l'université Cergy-Paris et président de l'Observatoire universitaire international de l'éducation et de la prévention (OUIEP), cette démarche de donner la parole aux personnels et de considérer la perception de ces acteurs sur les faits vécus sur le terrain.

Elle permettra, légitimement, d'alerter à nouveau les pouvoirs publics sur les hausses ou sur les nouvelles situations à risque auxquelles sont confrontés les personnels et de proposer des évolutions dans les politiques publiques de l'Éducation nationale concourant à mieux protéger les personnels dans leur ensemble.



www.autonome-solidarite.fr



DÉCOUVREZ ÉGALEMENT LE SITE

www.juriecole.fr

Contacts presse

UNICORP
Cihem GHARBI
06 10 71 14 15
c.gharbi@unicorp.fr